



BAC PRO AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS (BAC PRO AP)

Niveau : IV

Durée : 3 ans*

Voie de formation : apprentissage

*durée modulable de 3 à 1 an selon le profil du candidat



DESCRIPTIF

Le titulaire de ce diplôme participe à l'organisation et à la réalisation de chantiers paysagers : il assure des travaux de création, d'aménagement ou encore d'entretien d'un espace vert ou d'un jardin à l'aide d'outils manuels ou motorisés et d'engins.

Il intervient sur le végétal pour la plantation, la taille, la tonte et réalise d'autres travaux de maçonnerie, installation et maintenance d'équipements et infrastructures. Il utilise pour cela du matériel, dont il assure la maintenance de premier niveau.

Il effectue toute tâche dans le respect de l'environnement et selon les normes et règles de sécurité en vigueur.

Il peut diriger une équipe et est en mesure de communiquer avec les clients, les fournisseurs et les différents acteurs du secteur paysager (architecte, bureau d'études...).

CONDITIONS D'ADMISSION

- ▶ Avoir entre 15* et 30 ans (*possibilité de commencer la formation avant l'âge de 15 ans)
- ▶ Pour une entrée en 1^{ère} année, avoir suivi au minimum un cycle de 3^{ème} générale, de l'Enseignement Agricole ou SEGPA, ou être titulaire d'un CAP
- ▶ Pour une entrée en 2^{ème} année, avoir suivi une 2nde ou 1^{ère} générale, technologique ou professionnelle
- ▶ Pour une entrée en 3^{ème} année, être titulaire d'un autre bac
- ▶ Avoir un contrat d'apprentissage
- ▶ Satisfaire à un entretien de motivation et à des tests de positionnement

CONTENU DE LA FORMATION

Modules d'enseignement général

- ▶ MG 1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde
- ▶ MG 2 : Langue et culture étrangères
- ▶ MG 3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi
- ▶ MG 4 : Culture scientifique et technologique

Modules d'enseignement professionnel

- ▶ MP 1 : Chantier d'aménagement dans son contexte
- ▶ MP 2 : Dimensions écologique, sociale, économique et culturelle des travaux paysagers
- ▶ MP 3 : Organisation d'un chantier d'aménagement paysager
- ▶ MP 4 : Travaux de mise en place et de maintenance d'infrastructures paysagères
- ▶ MP 5 : Travaux d'implantation et d'entretien de la végétation
- ▶ MP 6 : Utilisation des agroéquipements

Module d'adaptation professionnelle

- ▶ MAP : Conception et réalisation d'un jardin éphémère

RYTHME DE LA FORMATION

1^{ère} année

- ▶ 18 semaines en centre de formation
- ▶ 34 semaines en milieu professionnel (dont 5 de congés payés)

2^{ème} année

- ▶ 20 semaines en centre de formation
- ▶ 32 semaines en milieu professionnel (dont 5 de congés payés)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation après réussite des épreuves évaluées par des contrôles en cours de formation (CCF) et des épreuves nationales terminales.

SPÉCIFICITÉS

Moyens pédagogiques

- ▶ Centre de ressources
- ▶ Salles informatiques
- ▶ Arboretum
- ▶ Ateliers (espaces verts, agroéquipement, soudure...)
- ▶ Laboratoires (physique-chimie, biologie)
- ▶ Logiciels professionnels
- ▶ Amphithéâtre
- ▶ Salles d'Éducation Socio-Culturelle pour les pratiques artistiques
- ▶ Équipements sportifs (gymnase, terrains, salles spécialisées)
- ▶ Travaux pratiques, chantiers extérieurs, sorties / voyages pédagogiques
- ▶ Équipe de formateurs expérimentés et à l'écoute, interventions de professionnels

Les + de la formation à Courcelles-Chaussy

- ▶ Individualisation du parcours de formation
- ▶ Initiation à la conduite d'engins et possibilité de passage du CACES

- ▶ Préparation du certificat individuel de produits phytosanitaires
- ▶ Préparation et passage du certificat de SST
- ▶ Possibilité de stages à l'étranger (Erasmus +)

MÉTIERS VISÉS (H/F)

- ▶ Jardinier paysagiste
- ▶ Ouvrier paysagiste qualifié
- ▶ Technicien espaces verts
- ▶ Chef d'équipe paysagiste
- ▶ Entrepreneur de travaux paysagers

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité dans une entreprise de travaux paysagers, dont il peut être responsable, ou au sein du service espaces verts d'une collectivité locale ou d'un syndicat intercommunal, ou encore d'un golf.

POURSUITES DE FORMATION

Le baccalauréat professionnel a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais une poursuite d'études est envisageable en BTS. La formation peut être complétée par un brevet professionnel (BP), un certificat de spécialisation (CS) ou par un autre baccalauréat professionnel du secteur.

Exemples de poursuites de formations proposées à Courcelles-Chaussy

- ▶ Bac pro Agroéquipement
- ▶ BTS Aménagements Paysagers
- ▶ BTS Technico-commercial Jardin et Végétaux d'Ornement
- ▶ BP Agroéquipement, Conduite et Maintenance des Matériels
- ▶ CS Diagnostic & Taille des Arbres

CONTACT & INSCRIPTION

Responsables de formation

Thibaut DINSENMEYER

Mél : thibaut.dinsenmeyer@educagri.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles

Cfa • Centre de Formation d'Apprentis

Formez-vous aux métiers de la nature !

1-3 avenue d'Urville
57530 Courcelles-Chaussy

Tél : 03 87 64 12 48
Fax : 03 87 64 03 70

Mél : cfa.metz@educagri.fr
www.eplea.metz.educagri.fr